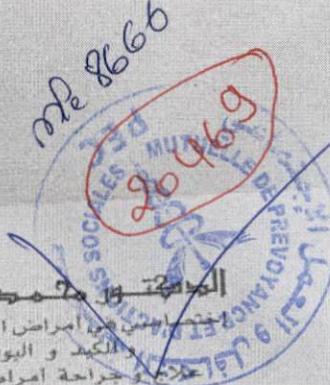


700673



Docteur Mohamed Staoui
 Spécialiste
 en Hépato - Gastro - Entérologie
 et Proctologie Médico-Chirurgicale
 ENDOSCOPIE DIAGNOSTIQUE ET
 INTERVENTIONNELLE
 ECHOGRAPHIE



الدكتور محمد السلاوي
 متخصص في أمراض المعدة واللعاماء
 والكبد والبواصير
 ممارسة أمراض المخيخ
 التشخيص بالمنظار الباطني
 الكشف بالموجات فوق الصوتية

Casablanca, Le 31 JAN 2020 الدار البيضاء، في

Cher collègue

Mr TABAAT Hassan et Monsieur Hmira Khouja

me écrit vers la 15^h, pour se平鋪
se voir ille vendredi et vendredi 07 mars 2020/

Je vous conseille de traiter par

Hmira, dont il faut pour l'ordonnance, et

4 pour la serre de (03) 3 mois donc 3

table de Hmira Khouja

رقة سومية، وهي تقع على الطابق الثاني، عمارة فلام، جبل، هي التخليل الدار البيضاء - المغرب - الهاتف: 05.22.25.99.87 - هاتف الماكس: 05.22.23.78.83 - 82 Rue Soumaya, Angle Bd. Abdelloumen 2nd Etage "Imm. Fiat - Jeep" Quartier des Palmiers - Casablanca - MAROC - Tél: 05.22.23.78.83 - TelFax: 05.22.25.99.87
 مساعدة - E-mail: staouimed.doc@gmail.com - Urgence: 06.98.97.17.18



Le 10 février 2020

PHARMACIE AVENUE NACIRI
253 AV MOHAMED TAIEB NACIRI HAY HASSANI
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE

N/REF : : 20200410002913

Adhérent : TABICH ABDERRAHIM

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de HAMZA TABICH.

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant total de 32754.00 MAD.

- Part Mutuelle : 26203.20 MAD
- Part Adhérent : 6550.80 MAD

Validité de prise en charge : du 10-02-2020 au 10-05-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Center d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à HAMZA TABICH.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



Directeur MUPRAS

NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture